

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/06/2022

Dossier complet le :

25/07/2022

N° d'enregistrement :

2022-ARA-KKP-3889

1. Intitulé du projet

Aménagement de locaux à usage d'activités et de bureaux dans la ZA du Brezet à Clermont-Ferrand (63)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV 63 004 CLERMONT FERRAND BREZET

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. F. PELLETIER, Directeur Général P2i

RCS / SIRET

N O N C O N N U

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubriques 39 et 41 de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement	Projet de création d'environ 19 650 m ² de SDP sur un terrain d'assiette d'environ 1,8 ha, sur le site actuellement exploité par Michelin sur la ZA du Brezet, avec démolition du bâtiment existant et réaménagement du site. Création d'environ 330 places de stationnement ouvertes au public, dont 250 au niveau d'un parking silo.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'un ensemble immobilier sur une parcelle d'environ 18 000 m², sur la Zone d'Activité du Brezet à Clermont-Ferrand.

Le projet prévoit la réalisation d'environ 19 650 m² de SDP, soit la construction neuve de 6 bâtiments de A à F, étagés de R+1 à R+6, à usage principal de bureaux. Des locaux à usage d'activités et de commerce seront créés en rez-de-chaussée. Un parking silo sera créé dans le bâtiment A.

Des voiries et stationnements seront également créés, imperméabilisés ou non.

Des surfaces seront désimperméabilisées et traitées en espaces verts par rapport à l'existant.

Les plans du projet sont disponibles en annexe 12.

4.2 Objectifs du projet

La parcelle est actuellement aménagée pour un usage d'activité. La vocation urbaine générale de la zone sera conservée.

Le Plan des fonctions urbaines du PLU classe la ZA en espace de mutation des zones d'activités B1. Le projet contribuera à l'atteinte des objectifs de mixité fonctionnelle, en permettant le développement d'activités économiques diverses : bureaux, commerces.

D'autres projets sont en cours dans l'environnement éloigné de la ZA : implantation de logements, équipements publics, amélioration de la desserte par les transports en commun.

Des surfaces seront désimperméabilisées et traitées en espaces verts par rapport à l'existant. L'enjeu consiste à concevoir un nouvel espace de vie de qualité, et d'accompagner le projet architectural par une enveloppe végétale qui donne une harmonie d'ensemble à ce nouveau quartier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il s'agit d'un chantier de démolition / construction de bâtiments. Les emprises seront délimitées et protégées par des palissades de chantier. Les circulations des engins et camions seront signalées de manière adéquate.

Le chantier consistera tout d'abord en la démolition des équipements existants (voiries, bâtiment). Les déchets issus des démolitions seront évacués vers les filières appropriées. Les diagnostics techniques (amiante, PEMD...) seront effectués avant démolition.

Les travaux consisteront ensuite en la réalisation des bâtiments neufs. Il s'agira :

- Des terrassements, excavations (ouvrages eaux pluviales, vides sanitaires), nivellements pour permettre l'implantation des nouveaux bâtiments,
- Évacuation des terres excavées vers les filières appropriées,
- Construction de nouveaux bâtiments (gros œuvre et finitions) dont infrastructures,
- Réalisation des abords et des aménagements paysagers.

Les travaux seront réalisés sous couvert d'une Charte Chantier Propre (cf. Annexe 13).

Les travaux seront réalisés en deux tranches : tranche 1 (bâtiments A, B, D et espaces associés) et tranche 2 (bâtiments C, E, F).

NB : en phase de terrassement, au vu des pollutions identifiées sur le site, l'apport de terres extérieures sera nécessaire en vue de la couverture des futurs espaces de pleine terre, suivant les préconisations de l'étude sols pollués. Les mesures de gestion des déblais (envisager le réemploi des matériaux compatibles en remblais sous bâtiments) seront respectées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est principalement destiné à l'activité :

- surface prévue bureaux et tertiaire : environ 12 800 m²
- surface prévue commerce : environ 2 050 m²
- surface prévue activités et ateliers : environ 1 800 m²

Les commerces et activités seront implantés en RDC, accessibles au public. Les dispositions en termes de sécurité incendie applicables aux ERP seront respectées. Le projet sera consulté par le SDIS et validé par la Commission de Sécurité.

En matière de stationnement, un parking silo en R+4 sera créé (environ 250 places), ainsi que des stationnement à l'air libre (environ 80 places). Ces parkings seront accessibles depuis la rue Nicolas-Joseph Cugnot et la rue Gutenberg.

Les bâtiments seront raccordés aux réseaux de la ZI (eau potable, eaux pluviales, assainissement, électrique, télécom, gaz ...). Les eaux pluviales collectées (toiture, voirie VL) seront rejetées dans le réseau communal après transit par des noues paysagères, qui serviront également de compensation du volume soustrait pour l'expansion des crues, en complément de vides sanitaires sous les bâtiments B et C.

L'ensemble immobilier sera agrémenté d'espaces verts et d'arbres : végétalisation des surfaces non occupées, plantation d'arbres en cœur d'îlot, le long d'une "coulée verte" et des limites de site, noues de régulation traitées en "jardins de pluie".

En termes de performance environnementale, les bâtiments respecteront la norme RT 2012. Le bâtiment F sera certifié BREEAM niveau VERY GOOD.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet :

- d'une demande de permis de démolir, portée par P2I,
- d'une demande de permis de construire (dépôt prévu 2ème trimestre 2022),
- d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (DLE), joint en Annexe 10.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise globale d'aménagement	~ 1,8 ha
SDP totale (maximum)	~ 19 650 m ²
Nombre de niveaux (maximum)	2 (R+1+combles) à 7 (R+6+combles)
Nombre de niveaux de sous-sol	0
Nombre de places de parking	~ 330 dont 250 en parking silo
Surface espaces verts	~ 6 000 m ² (33% de l'emprise totale)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

4 rue Nicolas Joseph Cugnot
ZA du Brezet
63 000 Clermont-Ferrand

Parcelle cadastrale : section CI, n°10

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 3° 0 7' 2 5 " 84 Lat. 4 9° 4 6' 5 9" 55

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches sont : - la ZNIEFF de type 1 "Puy de Crouel"(830015165) à 1,2 km au Sud-Est, - la ZNIEFF de type 1 "Puy de Var-le-Caire" (830015163) à 2,4 km au Nord-Ouest, - la ZNIEFF de type 2 "Coteaux de Limagne occidentale" (830007460) à 1,1 km au Sud-Est et 1,5 km à l'Est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Clermont-Ferrand n'est pas classée en zone de montagne d'après les données du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche est celle couverte par l'APB "Puy D'Anzelles Et Plateau Des Vaugondières", à environ 3,7 km au Sud-Est (FR3800188).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve hors du périmètre du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (FR8000028), dont les plus proches entités se trouvent à environ 4,5 km au Sud-Ouest.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Conseil Départemental a approuvé son PPBE de 3ème échéance le 09/09/2019. L'Etat a approuvé ses PPBE de 1ère et 2ème échéance respectivement les 24/09/2012 et 21/11/2014. Le site est hors de toute zone de bruit selon les cartes de bruit stratégique. En revanche, l'emprise est concernée par le PEB de l'aéroport de Clermont Ferrand : zone D sans restriction du droit de construire.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est concerné par aucune de ces protections. De nombreux monuments historiques sont présents à Clermont-Ferrand, dont les plus proches se trouvent au niveau du Site Patrimonial Remarquable de Montferrand à environ 1 km au Nord-Ouest. A noter la présence des sites UNESCO de l'Eglise Notre-Dame-du-Port (site des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle), à environ 2,6 km à l'Ouest et de la Faille de Limagne, à environ 5,5 km à l'Ouest.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est référencée sur le site ou à proximité par les inventaires du département ou du SAGE Allier Aval.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Clermont-Ferrand est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation de l'agglomération clermontoise, approuvé le 08/07/2016. Le site est concerné par le zonage réglementaire orange. Les dispositions applicables et le principe de transparence hydraulique seront respectés : bâtiments implantés aux Cotes de Mise Hors d'Eaux, absence de sous-sols, remblais compensés au niveau des ouvrages eaux pluviales et de vides sanitaires... La commune de Clermont-Ferrand n'est concernée par aucun autre PPRN ou PPRT. Les dispositions du PPI de l'usine BOLLORE ENERGIE de Gerzat seront respectées en cas d'urgence (PPI en cours d'élaboration).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun site BASOL, BASIAS, ARIA ou aucun SIS n'est recensé dans l'emprise. Le site a été exploité par Michelin pour des activités potentiellement polluantes. Des investigations ont été menées sur site en avril 2022 par BURGEAP, mettant en évidence sur certains sondages des anomalies en métaux lourds, des concentrations en arsenic et en plomb supérieures aux seuils ISDI, des matériaux non inertes. Les préconisations de l'étude seront respectées afin d'éviter tout impact des futurs usagers. Les pollutions sont modérées.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone de répartition des eaux n'est recensée sur la commune de Clermont-Ferrand d'après l'atlas cartographique CARMEN de l'agence de l'eau Loire Bretagne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié n'est pas inclus dans un périmètre de protection de captage. Le captage AEP le plus proche du site est localisé à plus de 5 km au Sud-Ouest du site, en amont hydraulique (source : ARS Auvergne Rhône Alpes). Aucun usage sensible n'est recensé en aval hydraulique du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche est l'Ensemble urbain de Montferrand, à environ 1 km au Nord-Ouest.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche est la ZSC "Vallées et côteaues xéothermiques des Couzes et Limagnes" (FR8301035), dont les plus proches entités sont recensées à 1,2 km au Sud-Est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche est le Parc Bargouin, à environ 5 km au Sud-Ouest.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consommation sera d'ordre sanitaire uniquement. L'alimentation sera faite depuis le réseau AEP de la zone.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité polluante n'est prévue dans le cadre du projet, ainsi qu'aucun prélèvement ou rejet direct dans les eaux souterraines. Les pollutions avérées sur le site ne sont pas de nature à impacter la nappe, au vu des faibles anomalies mesurées. Au vu des faibles vitesses d'infiltration mesurées lors de l'étude perméabilité, les eaux pluviales seront rejetées dans le réseau de la ZI, après transit par des bassins. La part infiltrée sera faible.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet comporte la démolition d'une partie des bâtiments existants. Des ouvrages de compensation eaux pluviales et inondations seront réalisés, en déblai par rapport au site. Les déchets de démolition seront évacués vers des filières adaptées. Les remblais seront préférentiellement réutilisés sur le site, par exemple en remblai sous bâtiment, ou évacués vers des filières adaptées (ISDI+).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura besoin de matériaux de construction. Par ailleurs des terres saines devront être apportées de l'extérieur afin de permettre le recouvrement des zones traitées en espaces verts. Ces terres seront analysées pour en vérifier la conformité avant apport sur le site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'implante sur la ZA de Brezet, en milieu très urbanisé. Un bâtiment et des voiries sont actuellement présents dans l'emprise. L'emprise est isolée des zones présentant un intérêt naturalistique par des discontinuités écologiques majeures (autres secteurs de la ZA, A71, A711, bd. St Jean, av. de l'Agriculture, gare de frêt de Clermont-Ferrand...).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'implante sur la ZA de Brezet, en milieu très urbanisé. Un bâtiment et des voiries sont actuellement présents. Le site est hors de toute zone Natura 2000. Il en est isolé par des discontinuités écologiques majeures (autres secteurs de la ZA, A71, A711, bd. St Jean, av. de l'Agriculture, gare de frêt de Clermon-Ferrand...). Une notice d'incidences Natura 2000 a été réalisée à titre informatif, disponible en Annexe 10 (Annexe 2 du dossier de Déclaration Loi sur l'Eau).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime n'est présent sur la parcelle concernée. Pour rappel, le site est actuellement aménagé pour un usage industriel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des ICPE sont recensées sur la ZA et certains axes présentent un risque TMD (A71, A711, ligne de fret, canalisations gaz). Aucun de ces éléments n'est en limite de site ou associé à des SUP. L'aéroport Clermont-Ferrand-Auvergne se trouve à environ 1,6 km au Sud-Est, le site est concerné par les servitudes T5 (dégagement aéronautique) et PT1 (protection de la station radio). Les dispositions applicables seront respectées. Une ligne électrique enterrée est présente en limite Ouest (DICT pour les travaux). Le secteur n'est pas concerné par un risque nucléaire.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site s'implante en zone orange du PPRNPi de l'agglomération clermontoise et respectera les dispositions constructives applicables. La zone est par ailleurs sujette aux inondations par remontées de nappe. Clermont-Ferrand est concerné par un potentiel radon de catégorie 3 et une zone de sismicité modérée. Ces aléas seront pris en compte dans les études géotechniques et la conception des installations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le diagnostic de pollutions du sol réalisé conclut à l'absence de risque sanitaire sous réserve du recouvrement pérenne sur une épaisseur de 30 cm au droit des futurs espaces verts. Les terres apportées seront séparées du terrain par grillage avertisseur ou géotextile. Au vu des activités prévues, non polluantes, et du trafic limité, aucun autre risque pour la santé n'est à prévoir.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera des déplacements liés à la création de bureaux et locaux à destination économique : trafic VL et utilitaires. L'évolution sera limitée au vu de l'exploitation en cours de cessation pour des activités génératrices de trafic comparable (bureaux, centre de formation sur véhicules). Les voies de desserte sont dimensionnées pour absorber un tel trafic. La desserte par la future ligne B de Bus à Haut Niveau de Service et les aménagements cyclables du projet InspiRe permettra de réduire le trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'emprise est concernée par le PEB de l'aéroport de Clermont-Ferrand : zone D, sans restriction du droit à construire. Les bâtiments seront conformes à la réglementation en vigueur, notamment en termes d'isolation phonique. Les émissions sonores du projet d'aménagement seront liées au trafic principalement et n'entraîneront pas d'impact supplémentaire au vu du contexte d'implantation urbanisé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune activité génératrice de nuisances olfactives n'est prévue dans le cadre du projet ou recensée sur la zone d'étude.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune activité génératrice de vibrations n'est prévue dans le cadre du projet ou recensée sur la zone d'étude.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit dans un contexte urbain, déjà concerné par un éclairage public (voiries, zone d'activité, aéroport ...). Les bâtiments projetés ne vont que peu modifier le contexte lumineux local.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet, de par sa nature (habitat, activités de service) ne sera pas à l'origine de rejets atmosphériques, sinon ceux liés au fonctionnement des bâtiments (chauffage, approvisionnement énergétique, ...) et au trafic routier. Ces rejets ne sont pas de nature à impacter significativement la qualité de l'air sur le secteur : trafic VL uniquement, contexte urbanisé. La performance énergétique des bâtiments permettra de limiter les impacts. La desserte par le futur BHNS et les pistes cyclables limitera par ailleurs le trafic routier.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Au vu des vitesses d'infiltration faibles mesurées, les eaux pluviales seront rejetées à débit limité dans le réseau communal, après tamponnement au niveau de bassins paysagers (dimensionnement selon les ratios du PLU). Une faible part sera infiltrée au niveau de ces bassins. Le rejet se fera sous couvert d'une convention avec le gestionnaire. Toutes les mesures seront prises pour éviter l'alimentation des bassins par les remontées de nappe. La notice hydraulique élaborée pour le projet est disponible en Annexe 10 (Annexe 5 du DLE).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne générera aucun rejet direct. Aucun rejet d'eaux industrielles n'est prévu. Les eaux usées seront collectées et rejetées dans le réseau d'assainissement desservant la zone.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le chantier générera des déchets divers, qui seront collectés et évacués selon les filières adaptées. En particulier, les déchets des démolitions feront l'objet d'un diagnostic définissant les volumes à gérer et les filières d'évacuation appropriées. En fonctionnement, le projet sera source de déchets ménagers et assimilés. Ils seront triés afin d'en assurer le recyclage.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches éléments du patrimoine architectural, culturel et paysager sont recensés à plus d'1 km. Le site est en revanche concerné par la ZPPA n° 031174, zone 4 (zone de saisine avec un seuil de 1 000 m2). A noter que le site est aménagé avec présence d'un bâtiment de surface > 1 000 m2. L'avis de la DRAC sera sollicité dans le cadre du projet. Le projet prend par ailleurs en compte les objectifs de végétalisation et de qualité paysagère et architecturale énoncés dans le PLU. La notice paysagère est disponible en annexe 12.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage du sol prévu par le PLU sera conservé : zonage UG, à destination urbaine générale. Le projet s'intègre au contexte urbanisé de la Zone d'Activité du Brezet. Le Plan des fonctions urbaines du PLU classe la zone en espace de mutation des zones d'activités B1. Le projet contribuera à l'atteinte des objectifs de mixité fonctionnelle, en permettant le développement d'activités économiques diverses : bureaux, commerces.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les impacts et nuisances du projet sur son environnement, concernant une parcelle et un environnement proche fortement urbanisés, sont limités et se cantonnent à son emprise ainsi qu'aux voies d'accès de la ZI.

L'Autorité Environnementale a rendu les avis et décisions suivants depuis 05/2019 sur des projets situés dans un rayon de 500 m :
- 2019-ARA-KKP-1938 : construction d'un nouveau lycée sur le quartier St Jean, à env. 400 m à l'Ouest,
- 2020-ARA-KKP-2848 : aménagement des espaces publics et abords du lycée susmentionné, à env. 400 m à l'Ouest.

Le projet ne se trouve pas dans le quartier St Jean, et en est séparé par la RN89 (située à environ 350 m à l'Ouest) et la plateforme commerciale Géant Casino (en limite de site). Le chantier et le plan de circulation pour le lycée St Jean ont été conçus pour éviter tout impact sur la circulation sur la RN89 (accès depuis l'Ouest, etc.). Les travaux de construction sont et seront ainsi limités à deux emprises disjointes, accessibles par des voies différentes, sans risque de cumul.

A noter que l'ensemble de ces projets correspond aux objectifs de mutation urbaine et de mixité fonctionnelle, avec une reconversion de zones industrielles en perte de vitesse vers des activités tertiaires. Les problématiques environnementales sont prises en compte dans les projets. L'impact est positif.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Implantation dans un tissu urbain équipé : assainissement collectif, réseau de collecte des eaux pluviales, collecte sélective, voiries et équipements dimensionnés pour la zone industrielle, desserte par la future ligne B de BHNS,
- Reconversion d'une ancienne parcelle industrielle, évitant la consommation et l'artificialisation de nouvelles surfaces,
- Impacts sur la biodiversité et les paysages limités au vu de l'état anthropisé de la zone,
- Risque sanitaire lié aux pollutions modérées identifiées sur le site évité par le respect des préconisations de l'étude sols, : recouvrement des futurs espaces verts sur 30 cm par des terres saines d'apport,
- Risque inondations et PPRNPI pris en compte : absence de sous-sols, bâtiments implantés à des cotes les mettant hors crue, volumes d'expansion soustraits compensés au niveau des bassins de gestion eaux pluviales et de vides sanitaires,
- Gestion des eaux pluviales conforme au PLU et à la réglementation : rejet dans le réseau après régulation via des bassins paysagers, sous couvert d'une convention de rejets,
- Nuisances liées au projet limitées en termes de bruit, rejets atmosphériques, pollutions lumineuses, au vu du contexte d'implantation et de l'absence d'activités polluantes ou dangereuses prévues dans le cadre du projet.
- Respect des dispositions ERP en termes de sécurité incendie : 1% de désenfumage, compartimentage par cloisons CF 1h et portes PF 1h, accès pompiers en façade...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'un projet d'aménagement d'un site qui ne présente pas de contraintes majeures, à l'exception du risque inondations. Les études de sols et les études hydrauliques menées ont permis de prendre en compte ces enjeux et de prévoir des mesures adaptées en phase construction et exploitation. Le projet permettra par ailleurs de requalifier un ancien site industriel, contribuant à l'atteinte des objectifs de développement économique et de mixité fonctionnelle. Pour ces raisons, le projet n'apparaît pas nécessiter d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Synthèse des enjeux environnementaux Annexe 8 - Diagnostic environnemental du milieu souterrain - Inventaire bibliographique Annexe 9 - Diagnostic environnemental du milieu souterrain - Investigations sur site Annexe 10 - Dossier de Déclaration Loi sur l'Eau (DLE) dont Annexe 2 : Notice d'incidences Natura 2000 dont Annexe 5 : Étude hydraulique Annexe 11 - Avis de la DRAC sur le projet Annexe 12 - Carnet de plans et notice paysagère Annexe 13 - Charte Chantier Propre

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LYON

le,

29 juin 2022

Signature

